



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1174**

---

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**OBJET : EXPOSITION DANS LE CADRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR  
DU SECTEUR SAUVEGARDÉ. CREATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE.**

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaients Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER

**Excusés sans pouvoir :**

**NEANT**

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.04

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 15/11/10

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**CO-RAPPORTEUR(S) :** M. Alexandre GALLESE

**Politique Publique :** VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET :** EXPOSITION DANS LE CADRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDÉ. CREATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les secteurs sauvegardés permettent de protéger une zone présentant un caractère historique et esthétique. Le secteur sauvegardé d'Aix a été créé le 17 décembre 1964.

L'objectif n'est pas de figer un quartier ancien et de stopper toute transformation qui le toucherait mais de protéger le patrimoine et de favoriser la mise en valeur des lieux en permettant rénovation et adaptation au tissu urbain contemporain.

Un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est constitué d'un dossier comprenant un diagnostic présentant l'état des lieux, un règlement et divers documents graphiques. Il a valeur de document d'urbanisme. Sa mise en œuvre est juridiquement de la compétence de l'Etat par exception au régime général décentralisant l'urbanisme auprès des communes qui sont cependant parties prenantes. Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur ce plan de sauvegarde.

Les conditions réglementaires pour son élaboration imposent au préalable concertation et information de la population. A cet effet, les modalités de concertation organisées par arrêté préfectoral du 27 septembre 2007 prévoient notamment la mise en place d'une exposition.

Il est proposé la présentation d'une exposition au Musée du Vieil Aix. Celle-ci permettra de montrer à nos concitoyens les richesses dont dispose notre ville au plan patrimonial, le projet qui permettra de les mettre en valeur, les dispositions qui seront mises en œuvre à l'occasion des travaux et la façon dont s'organisera le projet " Mieux vivre ensemble " dans le centre ancien conciliant patrimoine, espaces publics, voirie, circulation, etc.

En application du nouveau code des marchés publics, les unités fonctionnelles permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures des marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité. Conformément à la délibération n° 2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004, modifiée par la délibération du 17 mai 2004, les unités fonctionnelles doivent être adoptées par le Conseil municipal et être

accompagnées de fiches opérationnelles indiquant tous les besoins de chacune de ces opérations et leurs montants respectifs.

<b>Besoins</b>	<b>Montant Services</b>	<b>Montant fournitures</b>	<b>Observations</b>
Conception graphique de l'exposition y compris plaquettes d'information, carton d'invitation, visuel presse et kakemonos	7 000 € HT		Procédure adaptée comprise entre 20 000 et 90 000€ HT
Conception muséographique de l'exposition	21 000€ HT		Procédure adaptée comprise entre 20 000 et 90 000€ HT
<b>Total</b>	<b>28 000 € HT</b>		<b>Procédure adaptée comprise entre 20 000 et 90 000€ HT</b>

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** cette unité fonctionnelle et la fiche opérationnelle qui la compose, afin de permettre l'organisation de cette exposition.

**2010.1174 - EXPOSITION DANS LE CADRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDÉ. CREATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 49</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**